



DANS LES SALLES D'AUDIENCE

8 mars 2013

Le jugement prononcé contre Milan Gvero est déclaré définitif

Suite au décès de Milan Gvero le mois dernier en Serbie, la Chambre d'appel a mis un terme à la procédure d'appel le concernant et a déclaré que les conclusions formulées par la Chambre de première instance dans le jugement et la peine prononcée par celle-ci étaient définitives.

Gvero était le commandant adjoint chargé du moral des troupes, des affaires juridiques et du culte au sein de l'état-major principal de la VRS. Il était l'un des six appelants dans l'affaire Popović et consorts mettant en cause d'anciens hauts responsables de l'armée et de la police serbes de Bosnie.

Gvero est décédé le 17 février 2013. Le Président avait accordé sa mise en liberté provisoire le 28 juin 2010, dans l'attente du prononcé de l'arrêt.

Le jugement dans cette affaire a été rendu le 19 juin 2010. Gvero a été déclaré coupable pour avoir commis des persécutions et d'autres actes inhumains, constitutifs de crimes contre l'humanité, dans les enclaves de Srebrenica et Žepa, et condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement.

La [décision](#) de la Chambre d'appel peut être consultée sur le site Internet du Tribunal.



DANS LES SALLES D'AUDIENCE

13 mars 2013

Stanišić et Župljanin : date du prononcé du jugement



La Chambre de première instance II [a annoncé](#) que le prononcé du jugement dans l'affaire concernant Mićo Stanišić et Stojan Župljanin aurait lieu le mercredi 27 mars à 15 h 30.

Stanišić était, à partir d'avril 1992, le Ministre de l'intérieur de la République serbe de Bosnie-Herzégovine et Župljanin était commandant du centre régional des services de sécurité de Banja Luka, membre de la cellule de crise de la région autonome de Krajina et conseiller du Président de la Republika Srpska pour les affaires intérieures. Ils se sont accusés d'avoir pris part à une campagne visant à éliminer et à chasser définitivement les Musulmans de Bosnie et les Croates de Bosnie du territoire sur lequel ils avaient autorité, d'avril à décembre 1992.

Le procès s'est ouvert le 14 septembre 2009.



LES JUGES DU TPIY

18 mars 2013

Le Juge William Hussein Sekule prête serment en tant que membre de la Chambre d'appel

Le Juge William H. Sekule, de la République-Unie de Tanzanie, a prêté serment aujourd'hui en tant que nouveau juge permanent du TPIY. Il siègera à la Chambre d'appel.

Le Juge Sekule rejoint la Chambre d'appel après avoir siégé dans les Chambres de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda, depuis mai 1995. Il a présidé la Chambre de première instance II du TPIR de juin 1995 à juin 1999, puis de nouveau à partir de juin 2001.

Avant de rejoindre le TPIR, le Juge Sekule était le Directeur du Ministère public de Tanzanie, d'octobre 1979 à avril 1987, et juge à la Haute Cour de Tanzanie d'avril 1987 à juin 2004.

Une notice biographique plus complète du Juge Sekule est disponible sur [le site Internet](#) du TPIY.

